



UCEIF – Université de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM Université de l'expertise -Dijon

Vendredi 17 octobre 2014, s'est tenue la 3eme édition des Universités de l'expertise de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.

Dédiée à l'expertise des fonds de commerce, cette journée a réuni plus de 150 participants autour de deux thèmes :

- Initiation aux méthodes d'évaluation des fonds de commerce et immeubles commerciaux, animé par Charles Marinakis, Directeur Général Adjoint de Century 21 France.
- Evolutions technologiques, économiques et règlementaires : quelles incidences sur l'évaluation des fonds de commerce et immeubles commerciaux ? animé par Maître Matthieu Leroy, Avocat Associé du Cabinet IDRAC et Claire Marteau, Associée, Head of Landlord Representation.

Créées pour les experts immobiliers, les Universités répondent à plusieurs objectifs :

- Développer les points de rencontres entre experts sur le territoire national.
- Garantir aux adhérents de la CEIF FNAIM d'obtenir le nombre d'heures de formation nécessaire au développement de leur activité : signataire de la Charte de l'Expertise Immobilière, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM s'est engagée à ce que chacun de ses membres respecte les règles définies par l'interprofession.

Fière du succès remporté lors des 3 éditions 2014, la CEIF FNAIM continue sur sa lancée et a déjà programmé ses 3 prochaines Universités pour l'année 2015 qui auront lieu au mois de mars à Lille, au mois de juin à Nice, et au mois de septembre à Paris.

A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...

Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Les experts en évaluation immobilière interviennent pour le compte de valorisation de portefeuilles : investisseurs institutionnels ou à destination de donneurs d'ordre privé dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou gratuit (vente ou donation), dans le cadre d'une séparation de patrimoine, d'une succession, dans les rapports avec l'administration fiscale pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune), pour la valorisation des murs ou encore pour le calcul de l'indemnité d'éviction et l'évaluation de la valeur locative de locaux commerciaux.

CONTACT PRESSE :

**Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM – 129 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris
Tel : 01 53 76 03 52 – Email : jmassoteau@expertfnaim.org**